



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village

59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE

Tél. : 03.27.61.04.11

mairie@dompierresurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2024-15

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifient pleinement la réglementation proposée.

Compte-tenu de travaux de démolition d'un garage situé au 34 rue d'en Haut par l'entreprise DUPAS.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés pendant une journée entre le 21 et 24 mai 2024.

Article 2 : La route sera barrée à partir du numéro 22 jusqu'au numéro 34 de la rue d'en Haut, sauf riverains et secours, de 8h00 à 17h00.

Article 3 : La déviation pour aller sur Taisnières se fera par le Village.

Article 4 : Ampliation à :

- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes sur Helpe ;
- L'entreprise DUPAS
- Les riverains.

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 14 mai 2024

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT